

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Service prévention des risques industriels
climat air énergie

**EXTRAIT DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 23 JUIN 2016
autorisant un abaissement de Pression Maximale en Service
de canalisations de transport de gaz naturel**

**Société GRTgaz
Commune de Chambéry**

LE PREFET DE LA SAVOIE

Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur,

VU l'avis émis par le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Savoie exprimé lors de sa séance du 11 mai 2016 ;

CONSIDERANT que la société GRTgaz souhaite uniformiser les pressions maximales en service (PMS) de certains tronçons de canalisations, en retenant une PMS au plus égale à la valeur la plus faible des PMS des tronçons constituant l'ouvrage ;

CONSIDERANT que les abaissements de pression sollicités permettent de réduire les effets des phénomènes dangereux accidentels ;

CONSIDERANT que la société GRTgaz a transmis un Système d'Information Géographique à la DREAL le 4 septembre 2015 dans lequel ces baisses ont été anticipées ;

CONSIDERANT que les études de dangers de la société GRTgaz pour le département de la Savoie retiennent des PMS réduites par rapport aux PMS initiales ;

SUR proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ;

ARRETE

Article 1^{er}

Pour les tronçons de canalisation figurant en annexe au présent arrêté la Pression Maximale en Service (PMS) au sens de l'article 2 de l'arrêté du 5 mars 2014 susvisé est fixée à 40 bar.

Les tronçons concernés sont identifiés dans le Système d'Information Géographique transmis par GRTgaz à la DREAL le 4 septembre 2015.

Article 2

La société GRTgaz prend toutes les dispositions nécessaires pour garantir le respect de cette nouvelle PMS.

Toute augmentation de pression ultérieure devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation.

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 23 juin 2016
 autorisant un abaissement de PMS – Société GRTgaz – Chambéry**

Tronçons concernés par l'abaissement de PMS

TRONÇONS	L en m	DN	PMS Nouvelle en bar	Ouvrage
TRC-818293	0,68	80	40	Alimentation CHAMBERY CI LES FONTANETTES NORD
TRC-818292	0,11	80	40	Alimentation CHAMBERY CI LES FONTANETTES NORD
TRC-818288	141,62	70	40	Alimentation CHAMBERY CI LES FONTANETTES NORD
TRC-645129	192,62	80	40	Alimentation CHAMBERY CI PLACOPLATRE
TRC-717976	6,12	80	40	Alimentation CHAMBERY CI PLACOPLATRE
TRC-645136	8,49	150	40	Alimentation CHAMBERY CI SCDC
TRC-718208	9,81	150	40	Alimentation CHAMBERY CI SCDC
TRC-810316	28,01	150	40	Alimentation CHAMBERY DP
TRC-810317	4,01	150	40	Alimentation CHAMBERY DP
TRC-810278	1,15	80	40	Alimentation CHAMBERY DP
TRC-645100	1701,50	150	40	CHAMBERY
TRC-719560	117,20	80	40	CHAMBERY
TRC-645130	1,10	80	40	CHAMBERY
TRC-645131	35,80	80	40	CHAMBERY
TRC-645128	166,12	80	40	CHAMBERY
TRC-719559	1,89	80	40	CHAMBERY
TRC-719561	1,89	80	40	CHAMBERY
TRC-645127	715,03	150	40	CHAMBERY
TRC-718075	3,15	80	40	CHAMBERY
TRC-645132	1,34	80	40	CHAMBERY
TRC-645137	672,88	150	40	CHAMBERY